

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL02-26

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/01/2026

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LOOK AND JOB

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 13/02/2026

Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 02 26 RENOUELEMENT CONVENTION LOOK AND JOB.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260128-DEL02-26-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/02/2026

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 28 janvier 2026

DELIBERATION N° 02/2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadija, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline.

Absents excusés : M. GACHON Loïc, M. PORTE Henri-Michel, Mme THIBAUT Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme INFANTES Maryline ; RIOUAL Françoise, Mme REVOL Mylène donne pouvoir à Mme LIZEE Anne-Christine.

Absents : Mme SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 20 janvier 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10.

Le nombre de votants est arrêté à 12 voix.

La séance est ouverte à 18h05.

Mme RAFIA Kadija quittera l'assemblée à 18h20 en laissant son pouvoir à Mme HAMOU THERREY Bernadette.

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION LOOK AND JOB**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vue la convention de partenariat annexée ci-jointe.

Considérant que le projet de l'épicerie sociale s'est développé au fil du temps et que cette structure n'a pas pour seule vocation de faire de la distribution alimentaire dans le cadre de l'aide sociale facultative mais constitue un lieu de vie accueillant, favorisant la solidarité et la citoyenneté par les échanges et les rencontres.

Considérant la signature initiale de la convention de partenariat en mars 2022 (délibération 15-22) avec l'association Look and Job, représentée par sa directrice Marion ETIENNE.

Considérant que la convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat, dans le cadre de la mise en **place d'ateliers socio-esthétiques visant le développement de l'estime de soi** au sein de l'épicerie sociale du CCAS de Vitrolles.

L'action proposée s'adresse à un groupe de 8 personnes. Deux sessions seront proposées en 2026 d'un parcours de 4 séances, l'une au premier semestre et l'autre au second semestre. Un parcours complet a un coût total de 1 000 €.

Considérant que les publics accompagnés par le CCAS vivent en majorité dans les quartiers prioritaires et que la Ville participe déjà aux financements de l'association dans le cadre de la politique de la ville, 100 € sont déduits au titre de cette subvention.

Le coût pour le CCAS est fixé à 900 € par action, il s'effectuera à terme échu à la suite des bilans réalisés.

Après lecture des bilans des actions 2025, bilans positifs pour les deux parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

Approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS et l'Association Look And Job pour l'année 2026.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'Association Look And Job, ainsi que tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Marilyne CZURKA

